

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2767

30 novembre 2007

SOMMAIRE

3 EP Car Park Investors SCA, SICAR ...	132771	Euro Associates	132774
3 EP Car Park Investors SCA, SICAR ...	132812	Européenne de Distribution S.A.	132814
3i Cares Holdings S. à r.l.	132811	Getin International S.à r.l.	132813
Académie de Beauté S.à r.l.	132812	HCA Switzerland GmbH	132774
Algeco/Scotsman Group S.à r.l.	132811	Hearing International Group S.A.	132797
Alpha Business Consulting S.A.	132802	Hot Wheels S.à r.l.	132786
Alpha Personnel System S.A.	132813	Kohlenberg & Ruppert Premium Proper-	
Antony Press S.à r.l.	132803	ties S.A.	132816
Artal Group S.A.	132785	Maelstrom S.A.	132802
B2I S.A.	132770	Massena Advisors S.A.	132787
BIOCARDEL Luxembourg S.A.	132783	Nautic Shipping	132784
BR Properties S.à r.l.	132797	Ojaco S.à r.l.	132813
Caciva	132797	Ojaco S.à r.l.	132771
Cita Sàrl	132811	O.T.C. Trade S.à r.l.	132801
Cita Sàrl	132803	Per-Tutti S.à r.l.	132806
Clearstream Properties	132770	PMS S.à r.l.	132816
Coleman S.A.	132784	Print Products and Services S.A.	132806
Compagnie Fiduciaire Group	132786	Red Carnations Hotels (Europe) S.A. ...	132786
Deutsche Börse Finance	132770	Road Runner S.à r.l.	132802
DREYER RUPPERT REAL ESTATE S.A.		Selva Vesta Sàrl	132812
Development & Investment	132785	SigmaKalon Luxco 2 S.à r.l.	132784
Ebenrain S.A.	132815	Supergems Finance S.A.	132807
EDI Facilities, Electronic Data Interchange		Supergems Holding S.A.	132814
Consulting & Customizing S.à r.l.	132813	Team H	132815
Electro Maintenance Systems S.A.	132803	Thirteen Holding S.A.	132815
EPF Holdings 12 S.à r.l.	132807	Valbo S.A.	132797
Euro-Assecura S.A.	132816	Wood Licence S.à r.l.	132802

Deutsche Börse Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 92.732.

En date du 13 mars 2007, la personne suivante a démissionné du Conseil d'Administration:

- Mathias Hlubek, 42, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg

Le Conseil d'Administration est actuellement composé des membres suivants:

- Jeannot Huberty, 42, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg
- Marcus Thompson, 42, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg
- Michel Peeters, 42, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg

Luxembourg, le 20 septembre 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007132155/2229/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2007, réf. LSO-CK00819. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070152781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2007.

Clearstream Properties, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 34.597.

Il résulte ce qui suit du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg le 27 septembre 2007:

- Monsieur Michel Peeters a démissionné du Conseil d'Administration.
- Madame Sylvie Bouffa a été nommée au Conseil d'Administration pour une durée de 4 années, son mandat arrivant à échéance le 27 Septembre 2011.

Le Conseil d'Administration de la Société est actuellement composé des Membres suivants:

- Jean-Marc Sindic, 42, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg
- Sylvie Bouffa, 42, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg
- Fernand Roth, 42, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg

Luxembourg, le 26 octobre 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007132156/2229/21.

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2007, réf. LSO-CK00047. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070152793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2007.

B2I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 82.384.

Aux actionnaires:

Nous avons le regret de vous informer que nous renonçons, par la présente, à nos fonctions d'administrateur dans votre société et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 28 Septembre 2007.

COMPAGNIE D'ETUDE ET DE CONSEIL S.A.

Signature

Référence de publication: 2007132161/1383/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2007, réf. LSO-CK00554. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070152900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2007.

3 EP Car Park Investors SCA, SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 102.161.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, tenue à Luxembourg le 15 juin 2007

- L'Assemblée Générale décide de réélire BDO - COMPAGNIE FIDUCAIRE S.A. comme réviseur d'Entreprise Indépendant jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire,

Le Réviseur d'Entreprises est:

BDO- ayant son siège social à 5, boulevard de la Foire, L-2013 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

S. Martinot / C. Lanz

Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir Principal

Référence de publication: 2007132160/10/21.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09323. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070152895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2007.

Ojaco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 111.694.

—
L'an deux mille sept, le trois septembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. F, H & F S.A., une société anonyme de droit français, au capital de 40.000 euros, avec siège social au 24, avenue Matignon, F-75008 Paris (France), inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 378 156 319, ici représentée par M. Stanislas Bunetel, juriste, demeurant professionnellement à 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, détentrice de soixante-quatorze mille huit cent treize (74.813) parts sociales dans la société OJACO S.à r.l.,

2. Henri Fiszer, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 61, rue Manin, F-75019 Paris (France), ici représenté par M. Stanislas Bunetel, juriste, demeurant professionnellement à 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, détenteur de six mille cinq (6.005) parts sociales dans la société OJACO S.à r.l.,

3. Maurice Friedrich, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 68, rue Lhomond, F-75008 Paris (France), ici représenté par M. Stanislas Bunetel, juriste, demeurant professionnellement à 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, détenteur de six mille (6.000) parts sociales dans la société OJACO S.à r.l.,

4. François Heilbronn, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 60, avenue Breteuil, F-75007 Paris (France), ici représenté par M. Stanislas Bunetel, juriste, demeurant professionnellement à 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, détenteur de six mille (6.000) parts sociales dans la société OJACO S.à r.l.,

5. FINANCE GESTION INVESTISSEMENT S.A.S., une société par actions simplifiée de droit français, au capital de 1.900.000,- euros, avec siège social au 61, boulevard Lazare Carnot, F-31000 Toulouse (France), inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Toulouse sous le numéro 433734142, N ° de Gestion 2000 B 2368, ici représentée par M. Stanislas Bunetel, juriste, demeurant à 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, détentrice de quatre-vingt-sept mille cinq cent dix-huit (87.518) parts sociales dans la société OJACO S.à r.l.,

6. Alain Dupuis, demeurant à «Les Fleurettes», chemin de la Morintze, CH-1936 Verbier, ici représentée par M. Stanislas Bunetel, juriste, demeurant professionnellement à 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, détenteur de soixante-quinze mille deux cents (75.200) parts sociales dans la société OJACO S.à r.l.,

7. ANCAPA GmbH, une société à responsabilité limitée de droit suisse, avec siège social à Baarerstrasse 95, CH-6301 Zug (Suisse), inscrite au Registre de commerce du Canton Zug sous le numéro CH-170.4.006.023-8, ici représentée par M. Stanislas Bunetel, juriste, demeurant professionnellement à 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en vertu d'une

procuration sous seing privé, détentrice de quatre-vingt-un mille trente et une (81.031) parts sociales dans la société OJACO S.à r.l,

8. Société des Cadres EIS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social à L-1450 Luxembourg, 73, côte d'Eich, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 111.693, ici représentée par M. Stanislas Bunetel, juriste, demeurant professionnellement à 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, détentrice de cent trente-six mille sept cent quatre-vingt-sept (136.787) parts sociales dans la société OJACO S.à r.l.

Lesquelles procurations après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont déclaré et requis le notaire d'acter:

I) Qu'ils sont tous les associés de la société à responsabilité limitée OJACO S.à r.l., avec siège social à L-1450 Luxembourg, 73, côte d'Eich, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 111.694, constituée suivant acte reçu par M^e Paul Bettingen en date du 28 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 14 février 2006 numéro 325, page 15567 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés une dernière fois par un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 juin 2007, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II) Que le capital social est fixé à onze millions huit cent trente-trois mille huit cent cinquante euros (EUR 11.833.850,-) représenté par quatre cent soixante-treize mille trois cent cinquante-quatre (473.354) parts d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

III) L'ordre du jour est le suivant:

1. Décision de rendre toutes les actions émises par OJACO S.à r.l. rachetables.

2. Décision de diminuer la valeur nominale de chaque part sociale de son montant actuel de vingt-cinq euros (EUR 25,-) à un montant de dix euros (EUR 10,-) chacune.

3. Modification de l'article 8 des statuts de OJACO S.à r.l., afin de refléter la décision de rendre toutes les actions émises rachetables ainsi que la réduction de la valeur nominale de chaque part sociale et la réduction de capital social qui en découle.

4. Décision d'attribuer le montant de la réduction de capital ainsi obtenu à la réserve libre, soit le montant de sept millions cent mille trois cent dix euros (EUR 7.100.310,-).

5. Décision d'approuver l'évaluation des parts sociales d'OJACO S.à r.l. faite par le Conseil de gérance et de racheter les soixante-quinze mille deux cents parts sociales (75.200) de OJACO S.à r.l. détenues par Alain Dupuis basé sur ce rapport, soit pour un montant de huit millions trois cent cinq mille euros (EUR 8.305.000,-) payable en espèces, pour les garder en portefeuille de OJACO S.à r.l. jusqu'à ce qu'une décision quant au sort de ces actions soit prise.

6. Décision de financer le prix de rachat des soixante-quinze mille deux cents parts sociales (75.200) de OJACO S.à r.l., soit la somme de huit millions trois cent cinq mille euros (EUR 8.305.000,-), en utilisant la totalité de la réserve libre ainsi qu'un million deux cent quatre mille six cent quatre-vingt-dix euros (EUR 1.204.690,-) de prime.

7. Décision de chaque associé de renoncer à son droit de préemption et à la procédure tels que décrits à l'article 24 des statuts de OJACO S.à r.l. dans le contexte du rachat d'actions ci-dessus.

8. Constatation de la démission d'Alain Dupuis en tant que gérant de OJACO S.à r.l. avec effet à partir du présent acte et décision de lui accorder décharge pour l'exercice de ses fonctions de gérant de OJACO S.à r.l. jusqu'à ce jour.

9. Modification de l'article 11 des statuts de OJACO S.à r.l., afin de refléter la diminution du nombre minimum requis de gérants de cinq à quatre.

IV) Ces faits exposés, les associés prénommés, représentant l'intégralité du capital social requièrent désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de rendre toutes les actions émises par OJACO S.à r.l. rachetables.

Deuxième résolution

Les associés décident de diminuer la valeur nominale de chaque part sociale de son montant actuel de vingt-cinq euros (EUR 25,-) à un montant de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Troisième résolution

Les associés de la Société décident de modifier l'article 8 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à quatre millions sept cent trente-trois mille cinq cent quarante euros (EUR 4.733.540,-) représenté par quatre cent soixante-treize mille trois cent cinquante-quatre (473.354) parts d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Les parts émises par la Société sont des parts rachetables.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit suivant les règles légales en vigueur au Luxembourg.

Le Gérant, ou le cas échéant, le Conseil de gérance, pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses parts sociales, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Gérant/Conseil de gérance pour compenser des moins values réalisées ou latentes, ou pour le paiement de tout dividende, ou toute autre distribution.»

Quatrième résolution

Les associés décident d'attribuer le montant de la réduction de capital à la réserve libre, soit le montant de sept millions cent mille trois cent dix euros (EUR 7.100.310,-).

Cinquième résolution

Les associés décident d'approuver l'évaluation des parts sociales de OJACO S.à r.l. faite par le Conseil de gérance et de racheter les soixante-quinze mille deux cents parts sociales (75.200) de OJACO S.à r.l. détenues par Alain Dupuis, basé sur ce rapport, soit pour un montant de huit millions trois cent cinq mille euros (EUR 8.305.000,-) payable en espèces pour les garder en portefeuille de OJACO S.à r.l. jusqu'à ce qu'une décision quant au sort de ces actions soit prise.

Sixième résolution

Les associés décident de financer le prix de rachat des soixante-quinze mille deux cents parts sociales (75.200) de OJACO S.à r.l., soit la somme de huit millions trois cent cinq mille euros (EUR 8.305.000,-), en utilisant la totalité de la réserve libre ainsi qu'un million deux cent quatre mille six cent quatre-vingt-dix euros (EUR 1.204.690,-) de prime d'émission.

Septième résolution

Chaque associé décide de renoncer à son droit de préemption et à la procédure tels que décrits à l'article 24 des statuts de OJACO S.à r.l. dans le contexte du rachat d'actions ci-dessus.

Huitième résolution

Les associés constatent la démission d'Alain Dupuis en tant que gérant de OJACO S.à r.l. avec effet à partir du présent acte et décident de lui accorder décharge pour l'exercice de ses fonctions de gérant de la Société jusqu'à ce jour. Suite à cette démission, le Conseil de gérance de OJACO S.à r.l. est composé de:

- M. Olivier Sadran,
- M. Olivier Mauricette,
- M. Henri Fiszer, et
- M. Jonathan Stent-Torriani.

Neuvième résolution

Les associés de la Société décident de modifier l'article 11 des statuts de la Société afin de M donner la teneur suivante:

«Le Conseil de gérance, y compris le Président et le secrétaire, se compose d'au moins quatre membres qui seront désignés par les Associés conformément à la procédure qui suit: les Associés feront en sorte que le Conseil de gérance soit composé de 4 membres au moins. Chaque Associé possédant 12% au moins du capital de la Société a le droit de présenter une liste de deux candidats au moins pour un poste à pourvoir. Les membres du Conseil de gérance sont choisis par votes successifs, à concurrence du nombre de postes à pourvoir.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à approximativement 2.700,- €.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Bunetel, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007. LAC/2007/25247. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007132348/212/141.

(070153438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

Euro Associates, Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 23.090.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 octobre 2007, que la société EUROPEAN CONSULTANTS (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social établi à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes en remplacement du Commissaire aux Comptes sortant, la société SG MANAGEMENT S.A., 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2007132157/1051/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08337. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070152826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2007.

HCA Switzerland GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 133.083.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the first day of October.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

HCA SWITZERLAND FINANCE GmbH, a company existing under the laws of Switzerland, registered with the Register of Companies of Switzerland under number CH-660.1.219.999-6, having its registered office at C/O DR. DANIEL STOLL, Thouvenin Rechtsanwälte, Klausstrasse 33, 8008 Zürich (the «Shareholder»)

here represented by Mr Michael Jonas, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Zürich (Switzerland) on 25 September 2007.

Said proxy signed *in* varietur by the appearing person and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholder, represented as mentioned above, requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of HCA SWITZERLAND LIMITED, a company incorporated under the laws of Gibraltar on 27 July 2007, registered with the Registrar of Companies of Gibraltar under company number 99206, existing until the date hereof under the laws of Gibraltar, and having its registered seat and principal establishment at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar (the «Company»).

The Shareholder, represented as above mentioned, also requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

By shareholder's resolution of 1 October 2007, the Company's Shareholder decided pursuant to article 44 of the articles of association of the Company to transfer the registered seat and the seat of the central administration to Luxembourg, to register the Company under the laws of Luxembourg and to de-register the Company under the laws of Gibraltar and acknowledged that all the formalities required to that effect by the laws of Gibraltar have been accomplished.

The Shareholder resolved to transfer the registered seat and the seat of the central administration of the Company from Gibraltar (Gibraltar) to Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), without the Company being dissolved, the Company continuing its corporate existence.

The Shareholder further resolved that the Company subjects itself to Luxembourg law, adopts the Luxembourg nationality and opts for the corporate form of a private limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung).

Second resolution

After having acknowledged an intermediate financial statement of the Company as at 1 October 2007 confirming that the Company's net asset value amounts to two hundred twenty million six hundred seven thousand eight hundred thirty-three point forty-six euros (EUR 220,607,833.46) the Shareholder resolved that the Company's capital be set at twelve

thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share all of which are fully paid up and held by it.

Third resolution

The Shareholder resolved to fully restate the Company's articles of association so as to make them consistent with Luxembourg law, to read as follows:

«Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established by the single shareholder a private limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is initially composed of one single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of HCA SWITZERLAND GmbH.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the director(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the director(s).

In the event that in the view of the director(s) extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the quorum and majority rules provided by law.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Capital. The subscribed capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The subscribed capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Board of Directors

Art. 9. Board of Directors. The Company will be managed and administered by a board of directors (the «Board of Directors») composed of three (3) members who need not be shareholders (the «Directors»).

The Board of Directors will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders.

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two (2) Directors so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors and of the shareholders (if any), except that in his absence, the Board of Directors may appoint another Director and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four (24) hours' written notice of meetings of the Board of Directors shall be given in writing, by fax or by telegram. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by fax or by telegram of each Director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by fax or by telegram another Director as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the Directors holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting.

One or more Directors may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Directors.

Art. 11. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by law to the general meeting of shareholders) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 12. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 13. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two (2) Directors or by the sole signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or sole signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

Chapter IV. Meeting of Shareholders

Art. 14. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of more than one (1) but less than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the director(s) to the shareholders by fax. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and fax it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the director(s), subsidiarily, by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the director(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 15. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the director(s) by law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 16. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any member of the director(s).

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 17. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December in every year.

Art. 18. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the director(s) draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company.

Art. 19. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the director(s) may pay out an advance payment on dividends. The director(s) fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 21. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.»

Fourth resolution

The Shareholder resolved to set the number of the members of the board of directors of the Company at three (3) and to elect the following as members of the board of directors for an unlimited duration:

- Mr. Martinus Weijermans, company director, born in 's-Gravenhage, the Netherlands, on 26 August 1970, with professional address at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy;
- Mr. Milton Johnson, company director, born in Nashville, Tennessee, United States of America, on 15 December 1956, with address at 5012 Hill Place Dr., Nashville, TN 37205, United States of America;
- Mr. John Frank, company director, born in Fort Smith, Arkansas, United States of America, on 17 May 1962, with address at 2513 Shadow Cove, Franklin, TN 37069, United States of America.

Fifth resolution

The Shareholder resolved to set the address of the registered seat of the Company at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

Declaration for tax purposes

According to Article 3 (2) of the Law of December 29, 1971 («the Law»), the transfer to Luxembourg of the principal establishment or registered office of a company, which has not been subjected to capital duty in another European Union Member State is subject to capital duty in Luxembourg.

The migration of HCA SWITZERLAND LIMITED to Luxembourg is not subject to capital duty, under Article 3 (2) of the Law, as the conditions for an exemption are met by HCA SWITZERLAND LIMITED considering that a fixed and nominal amount of capital duty in the amount of GBP 10 was paid upon its incorporation in Gibraltar. Further, the Letter of the European Commission of April 14, 1997, specifies that Gibraltar is considered as a territory of the European Community.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are valued at approximately thousand seven hundred euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the German text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with us the notary this original deed.

Folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundsieben, am ersten Tag des Monats Oktober.

Vor dem unterzeichnenden Notar, Maître Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg),

ist erschienen:

HCA SWITZERLAND FINANCE GmbH, eine unter Schweizer Recht bestehende Gesellschaft, eingetragen im Schweizer Gesellschaftsregister unter Nummer CH-660.1.219.999-6, mit Gesellschaftssitz in C/O DR. DANIEL STOLL, Thouvenin Rechtsanwälte, Klausstrasse 33, 8008 Zürich (der «Gesellschafter»),

hiermit vertreten durch Herrn Michael Jonas, avocat, mit Anschrift in Luxemburg, kraft der in Zürich (Schweiz), am 25. September 2007 erteilten Vollmacht.

Die vorgenannte Vollmacht, welche nachdem sie ne varietur durch den Vertreter der erschienenen Partei und dem unterzeichnenden Notar unterschrieben wurde, bleibt dieser Urkunde zum Zwecke der Eintragung dauerhaft beigefügt.

Der Gesellschafter, handelnd in der oben genannten Eigenschaft, hat den unterzeichnenden Notar ersucht schriftlich festzustellen, dass der Gesellschafter der Alleingesellschafter ist der HCA SWITZERLAND LIMITED, eine am 27. Juli

2007 unter gibraltarischem Recht gegründete Gesellschaft, eingetragen beim Gesellschaftsregister von Gibraltar unter Gesellschaftsnummer 99206, bestehend bis zum Datum wie eingangs erwähnt unter gibraltarischem Recht und mit Gesellschaftssitz und Hauptsitz in 57/63 Line Wall Road, Gibraltar (die «Gesellschaft»).

Der Gesellschafter, handelnd in der oben genannten Eigenschaft, hat den unterzeichnenden Notar aufgesucht, folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Aufgrund eines Gesellschafterbeschlusses vom 1. Oktober 2007, hat der Gesellschafter der Gesellschaft gemäß Artikel 44 der Satzung beschlossen, den Gesellschaftssitz und den Sitz der zentralen Geschäftsführung nach Luxemburg zu verlegen, die Gesellschaft unter luxemburgischem Recht zu registrieren und die Gesellschaft unter gibraltarischem Recht zu deregistrieren und erkannte dass jedwede diesbezügliche unter gibraltarischem Recht bestehende Formvorschriften erfüllt worden sind.

Der Gesellschafter hat beschlossen den Gesellschaftssitz und den Sitz der zentralen Geschäftsführung von Gibraltar (Gibraltar) nach Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg) zu verlegen, ohne dass die Gesellschaft aufgelöst wird, da die Gesellschaft ihre körperschaftliche Existenz weiterführt.

Der Gesellschafter hat des Weiteren beschlossen, dass die Gesellschaft luxemburgischem Recht unterliegt, die luxemburgische Staatsbürgerschaft annimmt und die Form einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung annimmt.

Zweiter Beschluss

Nach Kenntnisnahme einer zum 1. Oktober 2007 aufgestellten Zwischenbilanz der Gesellschaft welche bestätigt, dass der Nettoinventarwert der Gesellschaft sich auf zweihundertzwanzig Millionen sechshundertsiebentausendachthundertdreiunddreissig Komma sechsundvierzig Euro (EUR 220.607.833,46) beläuft, hat der Gesellschafter beschlossen, das Gesellschaftskapital auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR (12.500,-) festzusetzen, aufgeteilt in zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile mit einem Nennwert von jeweils einem euro (EUR 1,-) alle voll eingezahlt und welche vom Gesellschafter gehalten werden.

Dritter Beschluss

Der Gesellschafter beschließt die Satzung der Gesellschaft völlig neu zu fassen welche nun in Übereinstimmung mit dem luxemburgischen Recht wie folgt lautet:

«Kapitel I. Form, Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Form, Name. Durch den Alleingesellschafter ist hiermit eine Gesellschaft (die «Gesellschaft») in Form einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung errichtet worden, die den Gesetzen des Grossherzogtums Luxemburg, insbesondere dem Gesetz über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915, in seiner zuletzt geltenden Fassung und den Bestimmungen der vorliegenden Satzung (die «Satzung») unterliegt.

Die Gesellschaft besteht ursprünglich aus einem Alleingesellschafter, der Eigentümer aller Gesellschaftsanteile ist. Die Gesellschaft kann jedoch zu jeder Zeit insbesondere nach einer Übertragung oder einer Neuausgabe von Gesellschaftsanteilen aus mehreren Gesellschaftern bestehen, deren Zahl, vierzig (40) nicht übersteigen darf.

Die Gesellschaft existiert unter dem Namen HCA SWITZERLAND GmbH.

Art. 2. Sitz. Die Gesellschaft hat ihren Sitz in der Stadt Luxemburg.

Der Gesellschaftssitz kann aufgrund eines Beschlusses des/der Geschäftsführer(s) an jeden anderen Ort innerhalb des Stadtgebiets Luxemburg verlegt werden.

Zweigniederlassungen oder andere Büros der Gesellschaft im Grossherzogtum Luxemburg oder im Ausland können durch einen Beschluss des/der Geschäftsführer(s) errichtet werden.

Sollte(n) der/die Geschäftsführer(s) der Auffassung sein, dass aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art aufgetreten sind oder unmittelbar bevorstehen, die die normale Geschäftsführung der Gesellschaft am Gesellschaftssitz oder die Verbindung mit dem Gesellschaftssitz beziehungsweise zwischen dem Gesellschaftssitz und Personen im Ausland beeinträchtigen könnten, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur völligen Beilegung der außergewöhnlichen Ereignisse, ins Ausland verlegt werden. Diese vorübergehende Massnahmen haben keinerlei Auswirkungen auf das Statut der Gesellschaft, welche unbeschadet der provisorischen Verlegung ihres Sitzes weiterhin den luxemburgischen Gesetzen unterliegt. Diese vorübergehende Massnahmen sind von einem der Organe oder Personen, die mit der täglichen Leitung der Gesellschaft betraut sind zu treffen und den hiervon betroffenen Dritten mitzuteilen.

Art. 3. Ziel. Der Gegenstand der Gesellschaft umfasst die Akquisition und das Halten von Beteiligungen in luxemburgischen und / oder ausländischen Unternehmen, sowie die Verwaltung, Entwicklung und Betreuung solcher Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann den Unternehmen, welche der Gesellschaftsgruppe angehören, jede finanzielle Unterstützung gewähren, wie zum Beispiel die Gewährung von Darlehen, Garantien und Sicherheiten jeglicher Art und Form.

Die Gesellschaft kann ihr Vermögen ebenfalls dazu verwenden, um in Immobilien, geistiges Eigentum oder andere bewegliche oder unbewegliche Güter jeglicher Art und Form zu investieren.

Generell kann die Gesellschaft jede kommerzielle, industrielle oder finanzielle Tätigkeit durchführen, welche zur Ausübung und Entwicklung seiner Geschäftszwecke dienen.

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Sie kann jedoch durch einen Beschluss des Alleingeschafters oder der Gesellschafterversammlung, die gemäß den Gesetzesbestimmungen hinsichtlich des Quorums und der Mehrheit entscheidet, aufgelöst werden.

Kapitel II. Kapital, Anteile

Art. 5. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital wird auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR (12.500,-) festgesetzt, aufgeteilt in zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,-), alle voll eingezahlt.

Zusätzlich zu dem Gesellschaftskapital kann ein Aufgeldkonto eingerichtet werden, in das sämtliche Emissionsaufgelder, die auf einen Anteil zusätzlich zu seinem Nennwert eingezahlt werden, übertragen werden. Der Betrag dieses Aufgeldkontos kann für die Zahlung von Anteilen, die die Gesellschaft von ihren Gesellschaftern zurückkauft, zum Ausgleich von realisierten Nettoverlusten, zur Auszahlung an die Gesellschafter in Form von Dividenden oder zur Bereitstellung der gesetzlichen Rückstellungen genutzt werden.

Art. 6. Geschäftsanteile. Jeder Geschäftsanteil berechtigt seinen Eigentümer zur Teilhabe am Gewinn und am Vermögen der Gesellschaft und verleiht Anrecht auf eine Stimme während der Gesellschafterversammlungen. Das Eigentum eines Geschäftsanteils bewirkt automatisch die Annahme des Gesellschaftsvertrags der Gesellschaft und der Beschlüsse des Alleingeschafters oder der Gesellschafterversammlung.

Die Geschäftsanteile sind gegenüber der Gesellschaft unteilbar.

Gemeinschaftliche Eigentümer eines Geschäftsanteils müssen sich gegenüber der Gesellschaft durch einen einzigen gemeinsamen Bevollmächtigten, der auch ein Dritter sein kann, vertreten lassen.

Hat die Gesellschaft nur einen Gesellschafter, so sind die Geschäftsanteile frei übertragbar. Hat die Gesellschaft mehrere Gesellschafter, so sind die Geschäftsanteile nur unter den Gesellschaftern frei übertragbar. Die Geschäftsanteile dürfen lediglich an Nichtgesellschafter übertragen werden, wenn die Gesellschafterversammlung, bei der drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten sind, sich damit einverstanden erklärt.

Der Beweis für die Übertragung von Geschäftsanteilen wird durch notarielle Urkunde oder durch privatschriftlichen Vertrag erbracht. Die Übertragung ist weder gegenüber der Gesellschaft noch gegenüber Dritten wirksam, solange sie nicht gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches ordnungsgemäß gegenüber der Gesellschaft angezeigt wurde oder von dieser anerkannt wurde.

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Geschäftsanteile gemäß den Bestimmungen des Gesetzes zurückerwerben.

Art. 7. Erhöhung und Herabsetzung des Gesellschaftskapitals. Das Gesellschaftskapital kann einmalig oder mehrmals durch einen Beschluss des Alleingeschafters oder der Gesellschafterversammlung erhöht oder herabgesetzt werden, wobei die Bestimmungen hinsichtlich des Quorums und der Mehrheit erfüllt sein müssen, die in vorliegendem Gesellschaftsvertrag oder, gegebenenfalls, durch das Gesetz hinsichtlich der Abänderung des vorliegenden Gesellschaftsvertrags vorgesehen sind.

Art. 8. Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters. Die Gesellschaft wird weder durch die Entmündigung, den Konkurs, die Zahlungsunfähigkeit noch durch jedes andere ähnliche Ereignis, das den Alleingesellschafter oder einen der Gesellschafter betrifft, in Liquidation versetzt.

Kapitel III. Verwaltungsrat

Art. 9. Verwaltungsrat. Die Gesellschaft wird durch den Verwaltungsrat (der «Verwaltungsrat») geführt und verwaltet, der aus drei Mitgliedern, die nicht Anteilhaber sein müssen, besteht (die «Mitglieder des Verwaltungsrates»).

Der Verwaltungsrat ernennt aus seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden (der «Vorsitzende»). Der Verwaltungsrat kann ebenso einen Schriftführer ernennen, der nicht Mitglied des Verwaltungsrats sein muss und der für die Protokollführung während der Sitzungen des Verwaltungsrats und der Gesellschafterversammlungen verantwortlich ist (der «Schriftführer»).

Der Verwaltungsrat tritt nach Einberufung durch den Vorsitzenden zusammen. Eine Sitzung des Verwaltungsrates muss ferner auf Wunsch zweier seiner Mitglieder einberufen werden.

Der Vorsitzende steht allen Sitzungen des Verwaltungsrates und (gegebenenfalls) der Gesellschafterversammlung vor, es sei denn, dass der Verwaltungsrat wegen der Abwesenheit des Vorsitzenden ein anderes Mitglied und die Gesellschafterversammlung eine andere Person als Vorsitzenden auf Zeit durch Mehrheitswahl in dieser Sitzung ernennt hat.

Ausser in Dringlichkeitsfällen oder bei einer vorher erteilten Zustimmung aller Teilhabeberechtigten, werden die Sitzungen des Verwaltungsrates vierundzwanzig (24) Stunden vor ihrem Termin schriftlich, per Telefax oder Telegram einberufen. Jedes dieser Einberufungsschreiben soll Ort und Zeit der Sitzung sowie die Tagesordnung und die Eigenart der zu behandelnden Geschäftstätigkeit angeben. Jedes Mitglied des Verwaltungsrates kann schriftlich, per Telefax oder Telegram auf die Benachrichtigung verzichten. Für Sitzungen, deren Veranstaltungsort und Zeit in einem zuvor angenommenen Beschluss des Verwaltungsrates festgelegt worden sind, ist keine gesonderte Benachrichtigung erforderlich.

Jede Verwaltungsratssitzung findet in Luxemburg oder an jedem anderen Ort, den der Verwaltungsrat hierfür bestimmt hat, statt.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann sich bei den Sitzungen des Verwaltungsrates durch ein anderes Verwaltungsratsmitglied vertreten lassen, indem er dieses hierzu schriftlich, per Telefax oder Telegram bevollmächtigt.

Die Beschlussfähigkeit des Verwaltungsrates erfordert die Anwesenheit einer Mehrheit von Verwaltungsratsmitglieder. Entschlüsse werden per Mehrheitsentscheid aller bei der Sitzung anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder gefasst.

Ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder können an einer Sitzung durch eine Telefonkonferenzschaltung, Videokonferenzschaltung oder durch ähnliche, gleichzeitige und gegenseitige Kommunikation zwischen den Teilnehmern sicherstellende Mittel teilnehmen. Diese Teilnahmeform wird der tatsächlichen Anwesenheit in einer Sitzung gleich gestellt.

In Dringlichkeitsfällen steht eine von allen Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnete Entscheidung einem Beschluss gleich, der in einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Verwaltungsratssitzung gefasst worden wäre. Diese Entscheidung kann in einem einzigen Dokument oder in mehreren getrennten Dokumenten desselben Inhalts und jeweils von einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet sind, festgehalten sein.

Art. 10. Sitzungsprotokolle. Protokolle der Geschäftsführungsratssitzungen werden vom Sitzungsvorsitzenden und (gegebenenfalls) vom Sekretär unterzeichnet. Vollmachten bleiben dem Sitzungsprotokoll beigefügt.

Kopien solcher Protokolle oder Auszüge daraus, welche während eines Gerichtsverfahrens oder anderweitig vorgelegt werden, werden vom Vorsitzenden und (gegebenenfalls) vom Sekretär oder von zwei Geschäftsführungsratsmitgliedern unterzeichnet.

Art. 11. Befugnisse der Mitgliedern des Verwaltungsrates. Der Verwaltungsrat ist mit den weitreichendsten Befugnissen ausgestattet (mit Ausnahme der Befugnissen die ausdrücklich durch das Gesetz der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind) um jedwede Handlung auszuführen, welche für die Ausführung des Gesellschaftszweckes notwendig oder dienlich ist. Sämtliche Befugnisse, die nicht durch das Gesetz oder durch den vorliegenden Gesellschaftsvertrag ausdrücklich dem Alleingesellschafter oder der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, liegen in der Zuständigkeit des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt einzelne Befugnisse oder Vollmachten beziehungsweise ständige oder zeitweilige Befugnisse an andere von ihnen auserwählte Personen oder Vertreter zu übertragen.

Art. 12. Interessenkonflikte. Kein Vertrag oder sonstiges Rechtsgeschäft zwischen der Gesellschaft und irgendeiner anderen Gesellschaft oder Firma wird durch den Umstand beeinträchtigt oder ungültig, dass ein oder mehrere Mitglied (er) des Verwaltungsrates oder Bevollmächtigte der Gesellschaft persönlich an einer solchen Gesellschaft oder Firma beteiligt ist/sind oder Verwaltungsratsmitglied, Gesellschafter, Bevollmächtigte(r) oder Angestellte(r) einer solchen Gesellschaft oder Firma ist/sind. Vorbehaltlich nachfolgender gegenteiliger Bestimmungen wird kein Mitglied des Verwaltungsrates oder Bevollmächtigter der Gesellschaft, der als Verwaltungsratsmitglied, Gesellschafter, Bevollmächtigter oder Angestellter einer Gesellschaft oder Firma, mit der die Gesellschaft vertragliche Beziehungen eingeht oder sonstwie Geschäfte tätigt, infolge einer solchen Verbindung mit solch einer anderen Gesellschaft oder Firma zwangsläufig daran gehindert, über solche Verträge oder andere Geschäfte betreffende Angelegenheiten zu beraten und diesbezüglich zu entscheiden oder zu handeln.

Falls ein Mitglied des Verwaltungsrates der Gesellschaft ein persönliches Interesse an einem Rechtsgeschäft der Gesellschaft hat, muss er dieses persönliche Interesse unbeschadet des Vorangehenden dem Verwaltungsrat zur Kenntnis bringen und darf nicht an Beratungen bezüglich solcher Rechtsgeschäfte teilnehmen oder darüber abstimmen, und diese Rechtsgeschäfte und Interessen eines Mitglied des Verwaltungsrates oder Bevollmächtigten sind dem Alleingesellschafter oder bei der nächsten Gesellschafterversammlung offenzulegen.

Art. 13. Vertretung der Gesellschaft. Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten durch die gemeinsame Unterschrift von zwei (2) Mitgliedern des Verwaltungsrates oder die alleinige Unterschrift derjenigen Person vertreten, dem die tägliche Verwaltung der Gesellschaft übertragen worden ist, oder durch die gemeinschaftliche oder alleinige Unterschrift derjenigen Person(en) vertreten, denen von dem Verwaltungsrat eine besondere Zeichnungsvollmacht übertragen wurde, aber immer nur im Rahmen dieser besonderen Zeichnungsvollmacht.

Kapitel IV. Gesellschafterversammlung

Art. 14. Gesellschafterversammlung. Besteht die Gesellschaft aus einem Alleingesellschafter, so übt dieser die Befugnisse aus, die per Gesetz der Gesellschafterversammlung zufallen. Die Artikel 194 bis 196 und 199 des Gesetzes vom 10. August 1915 finden diesbezüglich keine Anwendung.

Die Beschlüsse der Gesellschafter können, sofern die Gesellschaft aus mehr als einem (1) aber nicht mehr als fünf- undzwanzig (25) Gesellschaftern besteht, durch schriftliche Abstimmung über den Wortlaut der zu fassenden Beschlüsse, der durch die Mitglieder des Verwaltungsrates per Telefax an die Gesellschafter übersandt wird, getroffen werden. Im letzteren Falle sind die Gesellschafter verpflichtet, ihre Stimme innerhalb einer Frist von fünfzehn Tagen ab dem Zugang des Wortlauts des vorgeschlagenen Beschlusses schriftlich abzugeben und an die Gesellschaft per Telefax zu übersenden.

Außer im Falle eines Alleingeschafters können die Gesellschafter eine Gesellschafterversammlung nach Einberufung gemäß luxemburgischem Recht durch die Mitglieder des Verwaltungsrates oder subsidiär, auf Anfrage von Gesellschaftern, welche die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, abhalten. Die Einberufung, welche gemäß Gesetz den Gesellschaf-

tern zugesendet wird, beinhaltet Zeitpunkt und Ort der Versammlung, sowie Tagesordnung und Art der abzuschließenden Geschäfte.

Wenn alle Gesellschafter bei der Gesellschafterversammlung anwesend oder vertreten sind, und wenn sie erklären, dass sie über die Tagesordnung der Versammlung informiert worden sind, kann die Versammlung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Ein Gesellschafter kann an jeder Gesellschafterversammlung teilnehmen, indem er schriftlich, per Telefax oder Telegramm, eine andere Person als Vertreter bestellt, welcher kein Gesellschafter sein muss.

Gesellschafterversammlungen, Jahresgesellschafterversammlung inbegriffen, können im Ausland abgehalten werden, wenn Umstände höherer Gewalt, deren Einschätzung im alleinigen Ermessen der Mitglieder der Verwaltungsrates liegen, dies erforderlich machen.

Art. 15. Befugnisse der Gesellschafterversammlung. Jede ordnungsgemäß zusammengetretene Gesellschafterversammlung vertritt die Gesamtheit der Gesellschafter.

Mit Ausnahme der Befugnisse, die laut Gesetz oder vorliegendem Gesellschaftsvertrag den Mitgliedern des Verwaltungsrates vorbehalten sind, ist sie mit den weitestreichendsten Befugnissen ausgestattet, um jedwede mit den Gesellschaftsgeschäften verbundene Handlung durchzuführen oder zu genehmigen.

Art. 16. Verfahren, Wahl. Jeder Beschluss hinsichtlich der Abänderungen des vorliegenden Gesellschaftsvertrages und jeder Beschluss, dessen Fassung aufgrund des vorliegenden Gesellschaftsvertrags oder, gegebenenfalls, des Gesetzes, der mit der für eine Abänderung dieses Gesellschaftsvertrages erforderlichen Beschlussfähigkeit und Mehrheit unterliegt, muss von einer Mehrheit der Gesellschafter angenommen werden, die mindestens drei Viertel des gesamten Gesellschaftskapitals vertreten.

Vorbehaltlich gegenteiliger Bestimmungen des Gesetzes oder des vorliegenden Gesellschaftsvertrages werden alle übrigen Beschlüsse von Gesellschaftern getroffen, die mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten.

Jeder Geschäftsanteil berechtigt zu einer Stimme.

Kopien von oder Auszüge aus Sitzungsprotokollen, welche in Gerichtsinstanzen oder anderweitig vorgebracht werden können, werden durch den Vorsitzenden oder einem Mitglied des Verwaltungsrates unterzeichnet.

Kapitel V. Geschäftsjahr, Ausschüttung und Verteilung von Gewinnen

Art. 17. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Tag des Monats Januar und endet am einunddreißigsten Tag des Monats Dezember eines jeden Jahres.

Art. 18. Bilanz. Am Ende jedes Geschäftsjahres werden die Bücher geschlossen und die Mitglieder des Verwaltungsrates erstellen ein Inventar der Aktiva und Passiva der Gesellschaft sowie die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung in Übereinstimmung mit dem Gesetz.

Die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem Alleingesellschafter oder, gegebenenfalls, der Gesellschafterversammlung zur Verabschiedung vorgelegt.

Jeder Gesellschafter oder ein von ihm Bevollmächtigter hat das Recht diese Finanzdokumente am Gesellschaftssitz einzusehen.

Art. 19. Ausschüttung von Gewinnen. Fünf Prozent (5%) werden vom jährlichen Reingewinn abgezogen und den gesetzlichen Rücklagen zugewiesen. Die Verpflichtung, diese Zuweisung vorzunehmen, besteht dann nicht mehr, wenn die gesetzlichen Rücklagen die Höhe von zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht haben.

Der Alleingesellschafter oder die Gesellschafterversammlung entscheiden über die Verwendung des Saldos des jährlichen Reingewinns. Sie können entscheiden, den Saldo ganz oder teilweise einer Reserve oder Provision zuzuweisen, ihn auf neue Rechnung zu übertragen oder ihn in Form von Dividenden an die Gesellschafter auszuschütten.

Die Mitglieder des Verwaltungsrates können unter den gesetzlich vorgeschriebenen Bedingungen eine Abschlagsdividende auszahlen. Die Mitglieder des Verwaltungsrates bestimmen den Betrag und das Datum für die Auszahlung einer solchen Abschlagszahlung.

Kapitel VI. Auflösung, Liquidation

Art. 20. Auflösung, Liquidation. Vorbehaltlich anderslautender Gesetzesbestimmungen kann die Gesellschaft durch einen Beschluss des Alleingesellschafters oder der Gesellschafterversammlung aufgelöst werden, der gemäß denselben Regeln bezüglich des Quorums und der Mehrheit getroffen wird, die für die Abänderung des vorliegenden Gesellschaftsvertrags vorgesehen sind.

Bei Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Abwickler durchgeführt, die durch den Alleingesellschafter oder die Gesellschafterversammlung ernannt werden, die die Befugnisse und die Entschädigung der Abwickler festlegen.

Nach Begleichung aller Schulden und Gebühren der Gesellschaft und nach Begleichung der Liquidationsausgaben wird das verbleibende Nettovermögen gleichmäßig an die Inhaber der Geschäftsanteile ausgeschüttet, und zwar im Verhältnis zu der Anzahl der von ihnen gehaltenen Geschäftsanteile.

Kapitel VII. Anwendbares Recht

Art. 21. Anwendbares Recht. Sämtliche Angelegenheiten, die nicht durch den vorliegenden Gesellschaftsvertrag geregelt sind, werden in Übereinstimmung mit dem Luxemburger Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner derzeit geltenden Fassung bestimmt.

Vierter Beschluss

Der Gesellschafter beschließt die Anzahl der Mitglieder der Verwaltungsrates auf drei (3) festzulegen und beschließt folgende Personen für einen unbefristeten Zeitraum zu Mitgliedern des Verwaltungsrates zu ernennen:

- Herrn Martinus Weijermans, Geschäftsführer, geboren in 's-Gravenhage, Holland, am 26. August 1970 mit Berufsschrift in L-1855 Luxemburg, 46A, avenue John F. Kennedy;
- Herrn Milton Johnson, Geschäftsführer, geboren in Nashville, Tennessee, Vereinigte Staaten von Amerika, am 15. Dezember 1956, mit Anschrift in 5012 Hill Place Dr., Nashville, TN 37205, Vereinigte Staaten von Amerika;
- Herrn John Frank, Geschäftsführer, geboren in Fort Smith, Arkansas, Vereinigte Staaten von Amerika, am 17. Mai 1962, mit Anschrift in 2513 Shadow Cove, Franklin, TN 37069, Vereinigte Staaten von Amerika.

Fünfter Beschluss

Der Gesellschafter beschließt den Gesellschaftssitz in L-1855 Luxemburg, 46A, avenue John F. Kennedy festzulegen.

Steuersachlichbedingte Erklärung

Gemäß Artikel 3 (2) des Gesetzes vom 29 Dezember 1971 (das «Gesetz»), ist «die Verlagerung nach Luxemburg des Hauptsitzes oder Gesellschaftssitzes einer Gesellschaft, die nicht in einem anderen Mitgliedstaat der Europäischen Union der Kapitalsteuer unterlag», in Luxemburg kapitalsteuerpflichtig.

Die Verlagerung der HCA SWITZERLAND LIMITED nach Luxemburg unterliegt keiner Kapitalsteuer gemäß Artikel 3 (2) des Gesetzes, da die Bedingungen für die Befreiung durch HCA SWITZERLAND LIMITED erfüllt sind, angesichts der Tatsache, dass ein fester und Nominalbetrag der Kapitalsteuer in Höhe von zehn Britischen Pfund (GBP 10) bei Gründung in Gibraltar bezahlt wurde. Desweiteren wird durch den am 14. April 1997 durch die Europäische Kommission erstellten Brief festgelegt, dass Gibraltar zum Gebiet der Europäische Gemeinschaft gehört.

Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, die der Gesellschaft aufgrund dieser Urkunde entstehen werden auf ungefähr tausend sieben hundert Euro geschätzt.

Worauffin vorliegende Urkunde am eingangs erwähnten Datum von dem unterzeichnenden Notar in Luxemburg aufgenommen wurde.

Der unterzeichnende Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Anfrage der oben genannten erschienenen Partei die Urkunde in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, gefasst ist; auf Anfrage der gleichen Partei und im Falle einer Nichtübereinstimmung des englischen und deutschen Textes, wird der englische Text vorwiegen.

Nachdem das Dokument der dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Personenstand und Wohnort bekannten erschienenen Partei vorgelesen worden ist, hat dieselbe vorliegende Urkunde mit dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: M. Jonas, J.-J. Wagner.

Einregistriert zu Esch/Alzette, am 8. Oktober 2007. Relation: EAC/2007/12210. — Erhalten 12 euros.

Der Einnehmer (gezeichnet): Santioni.

Für Gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 30. Oktober 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007131900/239/528.

(070152646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2007.

BIOCARDEL Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 131.862.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg en date du 14 septembre 2007

L'assemblée décide:

De nommer comme administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en l'année 2013:

Monsieur Emmanuel Roque, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représenté.

Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE SCHEIWEN • NICKELS & ASSOCIES S.à r.l.

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2007132162/1132/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04927. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070152908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2007.

Nautic Shipping, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 90.468.

Il résulte de l'augmentation de capital en date du 31 décembre 2002 suivant acte M^e Tom Metzler que les associés ont désormais le nombre de parts sociales suivant:

- Stig Hermann Sanne: 26.789

- Clara Else Sanne: 3.311

Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Pour avis

Signature

Référence de publication: 2007132191/534/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09844. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070152482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2007.

SigmaKalon Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 61.912.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 92.000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007132566/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2007, réf. LSO-CK00801. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070153152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

Coleman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 95.319.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 2 octobre 2007 à 10.30 heures à Luxembourg

L'Assemblée accepte la démission des administrateurs Monsieur Jean-Marc Heitz, Madame Romaine Scheifer-Gillen et de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani et du Commissaire aux Comptes Monsieur Patrick Harion.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer en leur remplacement:

- Monsieur Jean Quintus, né le 2 novembre 1939 à Peppange (Luxembourg) et demeurant à 11, rue de Fischbach, L-7391 Blaschette.

- Monsieur Joseph Winandy, né le 16 avril 1946 à Ettelbruck (Luxembourg) et demeurant à 92, rue de l'horizon, L-5960 Itzig

- COSAFIN S.A. Société Anonyme R.C.S. B 70.588 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg au poste d'Administrateur,

- VO CONSULTING LUX S.A., Société Anonyme R.C.S. B 61.459, 8, rue Haute, L-4963 Clemency, au poste de Commissaire aux Comptes.

Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux Comptes arriveront à échéance à l'assemblée Générale qui approuvera les comptes au 31 décembre 2007.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007132190/1172/26.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08743. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070153032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2007.

Artal Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 105, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 44.470.

Conseil d'administration:

Monsieur E. Wittouck, Président
Monsieur J.F. Andersen, Administrateur
Monsieur R. Debbane, Administrateur
Monsieur D.-M. Fallon, Administrateur
Monsieur L. Goldschmidt, Administrateur
Monsieur E. Jolly, Administrateur
Monsieur L. Lunt, Administrateur
Monsieur P. Minne, Administrateur
Monsieur R. Reckinger, Administrateur

Extrait du procès-verbal d'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 21 juin 2007

L'Assemblée renouvelle le mandat de Monsieur L. Goldschmidt en tant qu'administrateur pour une période de 1 an venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui approuvera les comptes du 31 décembre 2007.

L'Assemblée renouvelle le mandat du commissaire PricewaterhouseCoopers à Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 25 octobre 2007.

ARTAL GROUP S.A.

Signature

Référence de publication: 2007132221/2537/28.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2007, réf. LSO-CJ10057. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070152629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2007.

DREYER RUPPERT REAL ESTATE S.A. Development & Investment, Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 122.266.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 23 octobre 2007

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007:

- Monsieur Gisbert Dreyer, architecte, demeurant professionnellement au Maximilianstrasse 10, 80539 München, Allemagne, administrateur-délégué;
- Monsieur Charles Ruppert, administrateur de sociétés, demeurant au 59, rue des Romains, 5433 Niederanven, Luxembourg, Président;
- Monsieur Jean R. Didier, sans état particulier, demeurant au 18, rue des Violettes, 8023, Strassen, Luxembourg, administrateur-délégué;

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007132192/534/23.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09853. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070152484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2007.

Compagnie Fiduciaire Group, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 70.422.

—
EXTRAIT

Suite à des cessions de parts du 10 juillet 2007, le capital de la société est réparti comme suit:

Monsieur Daniel Croisé, 13, rue Schiltzberg, L-6171 Godbrange, deux cent cinquante parts	250
Monsieur Thierry Fleming, 33, rue des Merisiers, L-8253 Marner, sept cent quarante-six parts	746
Monsieur Luc Hansen, 69A, rue de Schoenfels, L-8151 Bridel, trois cent quatre-vingt-quatorze parts	394
Monsieur Pierre Lentz, 2, rue de l'indépendance, L-8021 Strassen, trois cent quatre-vingt-quatorze parts	394
Monsieur John Seil, 10. op. der Haangels, L-5322 Contern, sept cent quarante-six parts	746
Monsieur Reno Maurizio Tonelli, 20, rue des Muguets, L-8035 Strassen, trois cent quatre-vingt-quatorze parts	
.....	<u>394</u>

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007132193/534/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04932. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070152528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2007.

Hot Wheels S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 87.841.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 24 octobre 2007

Madame Alyson Greenwood, CFO, demeurant au 76, Chemin des Avallons, CH-1247 Anières, Suisse, est nommée gérant supplémentaire de la société pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 24 octobre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007132194/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09848. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070152529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2007.

Red Carnations Hotels (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 83.501.

—
L'adresse du commissaire aux comptes, BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE est dorénavant la suivante:

- 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Pour avis

Signature

Référence de publication: 2007132195/534/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08756. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070152550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2007.

Massena Advisors S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 133.048.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twelfth of October.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Daniel Ghirardi, managing partner, born in Lausanne on 12 December 1968, Switzerland, residing at 23, avenue Dapples, CH-1006 Lausanne, Switzerland, here represented by Mr Ralf Limburg, private employee, professionally residing at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, by virtue of a proxy given on the 8th of October 2007 under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party, acting in its capacity as representative of the sole Shareholder, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which it declares to establish as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a public limited liability company (*société anonyme*) under the name of MASSENA ADVISORS S.A. (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 22. below.

Art. 4. Corporate objects. The corporate objects of the Company are (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription or in any other manner and the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above). The Company may borrow in any form and may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may grant loans (whether subordinated or unsubordinated) or other forms of financing to any company. It may also lend funds (including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities) to its subsidiaries and affiliated companies.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may (i) enter into any transaction or agreement which is subject to, governed by or part of (or capable of being entered into under) any capital markets master agreement (including under an ISDA Master Agreement), (ii) execute and deliver any such master agreement or any confirmation or other confirming evidence of any such transaction under such master agreement, (iii) perform any obligations under any such transaction or master agreement and (iv) to so enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase and similar

transactions or transactions in the context hereof or combinations of any of the foregoing. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects provided the Company will not enter into operations or transactions that would result in it being engaged in an activity that would be subject to license requirements or that would be a regulated activity of the financial sector.

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at EUR 200,000.- (two hundred thousand euro) consisting of 2,000 (two thousand) ordinary shares in registered form with a par value of EUR 100.- (one hundred) euro each.

Art. 6. Shares. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

A register of the shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Debt securities. Debt securities issued by the Company in registered form (obligations nominatives) may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form (obligations au porteur).

Art. 9. Meetings of the shareholders of the Company. In the case of a single shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the single shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the last business day in March of each year at 10.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 10. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The shareholders may vote in writing (by way of a ballot paper) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (1) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (2) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (3) the agenda as set forth in the convening notice and (4) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

Art. 11. Management. In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 12. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the single shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, another director as his or her proxy.

One member of the Board may represent more than one prevented member at a meeting of the Board provided that always at least two members who are either present in person or who assist at such meeting by way of any means of communication that complies with the requirements set forth in the next paragraph.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 6 of this article 12. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every directors. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 12 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 13. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director. The resolutions passed by the Sole Director are documented by written minutes held at the company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

Art. 14. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 15. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 16. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two members of the Board or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 17. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 18. Statutory Auditor. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 19. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1 January and shall terminate on the 31 December of each year.

Art. 20. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 21. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 22. below. In the event of a

dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 22. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

Art. 23. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915.

Transitory provisions

The first business year begins today and ends on 31 December 2007.

The first annual General Meeting will be held in 2008.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes to 2,000 (two thousand) shares having a par value of EUR 100.- (one hundred euro) each representing the total share capital of the Company.

All these shares have been paid up by the Shareholder to an extent of 100% (one hundred per cent.) by payment in cash, so that the sum of EUR 200,000.- (thirty one thousand euros) paid by the Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act 1915 have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these conditions have been observed and further confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act 1915.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated to EUR 3,500.- (three thousand five hundred euros).

Resolutions of the shareholder

The above named party, representing the whole of the subscribed share capital has passed the following resolutions.

1. the number of director of the Company is set at 1 (one);
2. the following person is appointed as Sole Director:

Mr Daniel Ghirardi, managing partner, born in Lausanne on 12 December 1968, Switzerland, residing at 23, avenue Dapples, CH-1006 Lausanne, Switzerland.

3. that there be appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company:

CROWN CORPORATE SERVICES, R.C.S. Luxembourg B 77.027, a company with registered office at 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

4. that the terms of office of the Sole Director and that the terms of office of the statutory auditor (commissaire aux comptes) will expire after the annual General Meeting of the year 2008; and

5. that the address of the registered office of the Company is at L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le douze octobre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire, résident à Luxembourg.

A comparu:

Mr Daniel Ghirardi, managing partner, né à Lausanne le 12 décembre 1968, Suisse, résident au 23, avenue Dapples, CH-1006 Lausanne, Switzerland, ici représentée par Monsieur Ralf Limburg, employé privé, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Ladite procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de représentant de l'Associé Unique, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'il déclare constituer et qu'il a arrêté comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de MASSENA ADVISORS S.A. (ci-après, la Société).

La Société peut avoir un associé unique (l'«Associé Unique») ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22. ci-après.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière et l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces, ainsi que des contrats portants sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'actions et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société peut accorder des prêts (qu'ils soient subordonnés ou non subordonnés) ou d'autres formes de financement à toute société. Elle peut aussi prêter des fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations) à ses filiales et sociétés affiliées.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut (i) participer à des opérations ou passer des contrats qui sont soumis à, régi par ou font partie (ou peuvent être soumis à) d'une convention cadre telle qu'habituellement conclue dans le secteur des marchés de capitaux (y compris les ISDA Master Agreements), (ii) exécuter et délivrer de telles conventions cadres ou tout acte de confirmation ou autre preuve attestant qu'une telle opération a été réalisée dans un tel cadre contractuel, (iii) exécuter toutes obligations nées dans le cadre d'une telle opération ou dans un tel cadre contractuel, et (iv) passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, ainsi que d'autres opérations similaires ou toutes opérations réalisées dans le contexte des opérations précités ou consistant dans la combinaison de deux ou plusieurs des opérations précités. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, à condition que l'opération ou le contrat ne sont pas incompatibles avec les objets ci-devant énumérés.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social, à la condition que la Société ne participe pas à des opérations ou des transactions pour lesquelles un agrément serait nécessaire ou qui seraient considérées comme étant des activités réglementées du secteur financier.

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 200.000,- (deux cent mille euros) représenté par 2.000 (deux mille) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22. ci-après.

Art. 6. Actions. Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre de(s) actionnaire(s) sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout actionnaire. Ce registre contiendra le nom de tout actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Obligations. Les obligations émises par la Société sous forme nominative ne pourront, en aucun cas, être converties en obligations au porteur.

Art. 9. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le dernier jour ouvrable de mai à 10:00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer, la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 10. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom adresse et signature des actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 11. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée seulement par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas

nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les Statuts au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (lorsque la Société n'a qu'un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 12. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, un autre administrateur comme son mandataire.

Un membre du Conseil d'Administration peut représenter plusieurs autres membres empêchés du Conseil d'Administration à la condition qu'au moins deux membres du Conseil d'Administration soient physiquement présents ou assistent à la réunion du Conseil d'Administration par le biais de tout moyen de communication qui est conforme aux exigences du paragraphe qui suit.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 12. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 12 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 13. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 15. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 16. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou (ii) dans le cas d'un administrateur unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 17. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 18. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 19. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 21. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 22. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 23. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2007.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il a souscrit les 310 (trois cent dix) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Associé Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 200.000,- (deux cent mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi sur les Sociétés de 1915, et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 3.500,- (trois mille cinq cents euros).

Résolutions de l'associé unique

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. le nombre d'administrateur de la Société est fixé à 1 (un);
2. est nommé Administrateur Unique de la Société la personne suivante:

Mr Daniel Ghirardi, managing partner, né à Lausanne le 12 décembre 1968, Suisse, résident au 23, avenue Dapples, CH-1006 Lausanne, Switzerland.

3. est nommé commissaire aux comptes de la Société:

CROWN CORPORATE SERVICES, R.C.S. Luxembourg B 77 027, a company with registered office at 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

4. le mandat de l'Administrateur Unique et le mandat du commissaire aux comptes de la Société prendront fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2008; et

5. le siège social de la société est fixé au L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Limburg, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007. LAC/2007/31819. — Reçu 2.000 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007131859/5770/559.

(070152161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Hearing International Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 90.760.

Constituée par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 8 janvier 2003, acte publié au Mémorial C n ° 183 du 20 février 2003.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HEARING INTERNATIONAL GROUP S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007132562/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2007, réf. LSO-CK00472. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070153084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

Caciva, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 6, rue de la Loge.

R.C.S. Luxembourg B 114.620.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007132672/618/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2007, réf. LSO-CJ10102. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070153367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

BR Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7346 Steinsel, 29, An den Bongerten.

R.C.S. Luxembourg B 89.390.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007132673/618/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2007, réf. LSO-CJ10100. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070153369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

Valbo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 133.120.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le cinq novembre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

La société CENTRE IMMOBILIER S.à r.l., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 30, rue Goethe, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 17.639, représentée par son gérant unique Monsieur Willy Hein, indépendant, demeurant à Luxembourg,

La société comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une d'une société anonyme qu'elle déclare vouloir constituer et dont elle a arrêté, les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de VALBO S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'achat, la vente, l'échange, la promotion, la mise en valeur, la location, la construction, ainsi que le gérance, tant pour son propre compte que pour compte de tiers, de tous biens immobiliers.

Elle peut faire toutes opérations commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement aux dites activités ou à des activités similaires susceptibles de favoriser ou de faciliter l'exécution ou le développement de son objet social. En outre la société peut se porter caution personnelle, réelle, solidaire et indivisible vis-à-vis de tierces personnes.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) représenté par 100 (cent) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 310,- (trois cent dix Euros).

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, aux choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement l'administrateur unique; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée de 3 membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administrateur pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieux et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voie de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de 2 administrateurs, ou encore par la signature individuelle du préposé à la gestion journalière, dans les limites de ses pouvoirs, ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 19. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 1^{er} vendredi du mois de juin à 16.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 20. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 21. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 22. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 22. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 24. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale annuelle se réunira en deux mille huit.

Par exception à l'article 9 et 13 des statuts le premier président ainsi que le premier administrateur-délégué peuvent être nommés par l'assemblée générale à tenir immédiatement après la constitution de la société

Souscription

Les statuts de la société ayant été établis, la société CENTRE IMMOBILIER S.à r.l, prédite, représentée comme il vient d'être dit, déclare souscrire les cents (100) actions représentant l'intégralité du capital social.

Toutes ces actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la disposition libre de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille cinq cents Euros (1.500,- EUR)

Assemblée Générale Extraordinaire

La société comparante préqualifiée, représentée comme il vient d'être dit, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoquée, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Ont été appelé aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Willy Hein, prèdit.
 - Monsieur Armand Hein, demeurant à L-1420 Luxembourg, 117, av. Gaston Diderich.
 - Madame Anne Gros, employée privée, demeurant à L-1420 Luxembourg, 115 av. Gaston Diderich.
- 3) A été appelé à la fonction d'administrateur-délégué:
 - Monsieur Willy Hein, prèdit.
- 4) La société est valablement engagée en toutes circonstances soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.
- 5) Le mandat des administrateurs et de l'administrateur-délégué viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2013.
- 6) A été appelée aux fonctions de commissaire:
 - La société GESTATEC S.A., avec siège social à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau, inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 86.750.
- 7) Le mandat du commissaire viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.
- 8) Le siège social est fixé à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

Dont acte, fait à Esch-sur-Alzette, date qu'en en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: W. Hein, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 novembre 2007, Relation: EAC/ 2007/13687. — Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 novembre 2007.

A. Biel.

Référence de publication: 2007132376/203/209.

(070153286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

O.T.C. Trade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 27, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 98.880.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

B. Zintz

Référence de publication: 2007132679/1559/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09316. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070153580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

Wood Licence S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9809 Hosingen, 11A, Op der Hei.
R.C.S. Luxembourg B 116.619.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WOOD LICENCE Sàrl

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2007132680/1559/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09314. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070153579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

Road Runner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 42, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 72.610.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 25 octobre 2007.

Pour la société

C. Poliart

Gérant

Référence de publication: 2007132681/1559/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09313. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070153573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

ABC S.A., Alpha Business Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5950 Itzig, 60, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 110.908.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Y. Druetz

Administrateur

Référence de publication: 2007132682/1559/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09312. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070153572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

Maelstrom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 88.061.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007132686/1142/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2007, réf. LSO-CK00828. - Reçu 48 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070153612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

Cita Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 46, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 103.258.

L'an deux mille sept, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

- 1.- Marc Peller, indépendant, né à Luxembourg le 31 août 1954, demeurant à L-8356 Garnich, 4, Am Brill;
- 2.- Lino Das Neves Cardoso, indépendant, né à Mata Mourisca/Pombal (Portugal), le 26 juillet 1962, demeurant à L-8022 Strassen, 17, rue des Lavandes.

seuls associés de CITA Sàrl avec siège social à L-8356 Garnich, 4, Am Brill, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 103.258, constituée suivant acte du notaire Frank Molitor de Dudelange du 14 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1251 du 7 décembre 2004.

Les comparants, agissant en leur qualité d'associés, se réunissent en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent dûment convoqués, et prennent, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Ils décident de transférer le siège social de Garnich à Luxembourg.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, le premier alinéa de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.»

Troisième résolution

Ils fixent l'adresse de la Société à L-1630 Luxembourg, 46, rue Glesener.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée

Dont Acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude. Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Peller, L. Das Neves Cardoso, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 novembre 2007, Relation: EAC/2007/13571. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 7 novembre 2007.

F. Molitor.

Référence de publication: 2007132379/223/33.

(070153239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

Antony Press S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6942 Niederanven, 13, rue Goesfeld.

R.C.S. Luxembourg B 90.135.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007132674/618/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2007, réf. LSO-CJ10099. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070153370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

Electro Maintenance Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2222 Luxembourg, 260, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 133.122.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Pierre Henri Naud, maitre électricien, demeurant à F-5700 Metz, 4 bis, rue Richelieu.
2. Monsieur Fernando Manuel Lourenco Fernandes, électricien, demeurant à L-2222 Luxembourg, 260, rue de Neudorf.
3. Monsieur Luis Miguel Da Silva Mesquita, employé, demeurant à L-2222 Luxembourg, 222, rue de Neudorf.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentaire de documenter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et la législation luxembourgeoise afférente.

Art. 2. La société prend la dénomination de ELECTRO MAINTENANCE SYSTEMS S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise d'installations électriques et d'un atelier d'électricien, et plus particulièrement de procéder au montage de réseaux de petite et moyenne tension, l'installation de câblage informatique de toute nature, l'achat et la vente de matériel électrique et informatique, de caméras vidéos, de fiches optiques et d'éclairage en tout genre, la pose, l'installation et la réparation de systèmes d'alarme de tout genre, l'installation d'antennes généralement quelconques, de même que tous travaux électriques en général. En général, la Société pourra faire toutes autres transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Art. 4. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Art. 5. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire peut prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi sur les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Art. 6. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme propriétaire à l'égard de la société.

Art. 7. Les actions de la société sont librement cessibles. Cependant si un actionnaire désire céder toutes ou partie de ses actions, il doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. En cas de désaccord sur le prix de cession, celui-ci sera fixé par un expert désigné par le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui entendent acquérir les actions. Au cas où les actionnaires ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai de un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence.

Administration - Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopie, télégramme ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un ou deux administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents. La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires.

Art. 11. Suivant les dispositions prévues par l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 portant modification de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou pas. Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le dernier vendredi du mois d'avril à 16.00 heures, et pour la première fois en deux mille huit. Si ce jour est un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévus par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

-Monsieur Pierre Henri Naud, prèdit	333 actions
- Monsieur Fernando Manuel Lourenco Fernandes, prèdit	333 actions
- Monsieur Luis Miguel Da Silva Mesquita, prèdit	334 actions
Total: mille actions	1.000 actions

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées à hauteur de 25% par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Dispositions transitoires

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille sept. La première assemblée générale se tiendra en deux mille huit.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les actionnaires représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:
 - Monsieur Pierre Henri Naud, prèdit,
 - Monsieur Fernando Manuel Lourenco Fernandes, prèdit.
 - Monsieur Luis Miguel Da Silva Mesquita, prèdit
3. Est nommé administrateur délégué:
 - Monsieur Pierre Henri Naud, prènommé.
4. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans:
 - Carlos Alberto Dos Santos Gomes, chef d'entreprise, demeurant à F-57840 Ottange, 23, rue de Differdange.
5. Le siège social est fixé à L-2222 Luxembourg, 260, rue de Neudorf.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: H. Naud, M. Lourenco Fernandes, M. Da Silva Mesquita, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} octobre 2007, Relation: EAC/2007/11853. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 octobre 2007.

A. Biel.

Référence de publication: 2007132375/203/115.

(070153297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

Print Products and Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 69.017.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 28 août 2007

Renouvellement du mandat des administrateurs pour une durée de 6 ans:

- Monsieur Klinkenberg Matthias Eberhard, 51, route de Dolhain, B-4837 Baelen, né le 2 mai 1950 à Eupen,
- Monsieur Emonts Friedrich Wihelm, 5, Am Bahndamm, B-4700 Eupen, né le 6 novembre 1945 à Eupen,
- Monsieur Emonts Wilfried Johann Christoph, 15/17, Kaperberg, B-4700 Eupen, né le 16 novembre 1978 à Eupen,
- Monsieur Klinkenberg Michaël Marcel Albert, 84, route d'Eupen, B-4837 Baelen, né le 18 juillet 1976 à Verviers.

Renouvellement du mandat de l'administrateur-délégué pour une durée de 6 ans:

- Madame Klinkenberg Bénédicte, 51, route de Dolhain, B-4837 Baelen, née le 4 août 1978 à Verviers.

FGA (LUXEMBOURG) S.A., RC Luxembourg B 61.096, 53, route d'Arlon, L-8211 Mamer, démissionne de sa fonction de commissaire aux comptes.

FIDUCIAIRE & EXPERTISES (LUXEMBOURG) S.A., RC Luxembourg B 70.909, 53, route d'Arlon L-8211 Mamer, est nommée commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans.

Pour extrait sincère et conforme

Le bureau

S. Livoir / S. Paché / I. Deschuytter

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2007132216/1197/25.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09352. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070152869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2007.

Per-Tutti S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7521 Mersch, 2, Op der Hatzgriecht.

R.C.S. Luxembourg B 115.902.

—
EXTRAIT

Suivant conventions sous seing privé du 30 janvier 2007:

Madame Alice Kohl, née le 4 novembre 1956 à Luxembourg, demeurant à L-7570 Mersch, 94, rue Nicolas Welter a cédé à Madame Nathalie Marie Marguerite Jeannine De La Fontaine, épouse Merenz, commerçante, née le 28 septembre 1970 à Luxembourg, demeurant à L-7521 Mersch, 2, Op der Hatzgriecht, ses parts sociales de la société à responsabilité limitée PER-TUTTI sàrl, établie et ayant son siège social à L-7521 Mersch, 2, op der Hatzgriecht, soit 50 (cinquante) parts.

2. A la suite de cette cession de parts, Madame Nathalie De La Fontaine, épouse Merenz détient la totalité des parts sociales de la société, soit 100 (cent) parts.

3. La société à responsabilité limitée PER-TUTTI sàrl a accepté la démission avec effet immédiat de Madame Alice Kohl de sa fonction de gérante administrative de la société

Mersch, le 1^{er} octobre 2007.

Pour extraits conformes des conventions

N. Merenz-De La Fontaine

Référence de publication: 2007132226/8243/22.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08823. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070152606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2007.

Supergems Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 50.400.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 11 octobre 2007

Acceptation de la démission de Monsieur Norbert Schmitz, S.G.A. SERVICES S.A. et FMS SERVICES S.A. en tant qu'Administrateurs.

Nomination comme nouveaux Administrateurs des sociétés MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et FIDES (LUXEMBOURG) S.A., 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, à partir de ce jour. Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

Monsieur Frank Welman, né le 21 septembre 1963 à Heerlen (Pays-Bas), adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommé en tant que Représentant Permanent des sociétés MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et FIDES (LUXEMBOURG) S.A., 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Acceptation de la démission de Monsieur Eric Herremans comme Commissaire aux Comptes.

Nomination comme nouveau Commissaire aux Comptes de la société EQ AUDIT S.à.r.l, 2, rue Joseph Hackin, L-1855 Luxembourg à partir de ce jour. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

Pour la société SUPERGEMS FINANCE S.A.

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL S.A.

Ancien agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007132222/1023/27.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007, réf. LSO-CJ07198. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070152622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2007.

EPF Holdings 12 S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 128.925.

In the year two thousand and seven, the seventeenth day of October.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, hereby represented by Mr Jean-Christophe Ehlinger, Vice President, with professional address at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, by virtue of a board resolution taken on September 26, 2007, a copy of which will remain annexed.

Such appearing party is the sole partner of EPF HOLDINGS 12 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 128925 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned on 8 June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1552 on 25 July 2007.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Meeting notes, acknowledges and approves that paragraph two of articles 10 of the articles of association of the Company (the Articles) must be construed as allowing the managers who are resident or based full time in the United Kingdom (the UK) and the managers who are resident or based full time in the United States (the US) to constitute together the majority of the board of managers of the Company (the Board) provided that (i) the majority of the managers will be non-resident in the UK for UK tax purposes and shall not be based full time in the UK (hereinafter referred to as Non-resident in the UK) and (ii) that the majority of the managers will be non-resident in the US for US tax purposes and shall not be based full time in the US (hereinafter referred to as Non-resident in the US).

The Meeting also notes that paragraph eight of article 10 of the Articles must be construed as allowing managers who are resident or based full time in the UK together with managers who are resident or based full time in the US to represent the majority of the Board at any meeting of the Board provided that (i) at least two managers are physically present, (ii) at least a majority of the managers is present or represented, (iii) at least the majority of the managers present or

represented are Nonresident in the UK and (iv) at least the majority of the managers present or represented are Non-Resident in the US.

It follows that the Meeting resolves, for the sake of clarity, to amend article 10 of the Articles, which shall therefore read as follows:

« **Art. 10. Management.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholders holding a majority of votes.

The majority of the managers will be non-resident in the United Kingdom (the «UK») for UK tax purposes and shall not be based full time in the UK (hereinafter referred to as «Non-resident in the UK»). The majority of the managers will be non-resident in the United States (the «US») for US tax purposes and shall not be based full time in the US (hereinafter referred to as «Non-resident in the US»). For the avoidance of doubt, managers who are resident or based full time in the UK may together with managers who are resident or based full time in the US constitute the majority of the board of managers in accordance with these Articles.

The board of managers may choose from among its Non-resident in the UK members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a manager but must be Non-resident in the UK, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the unitholders. The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in, the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of unitholders and the board of managers, but in his absence the unitholders or the board of managers may appoint another manager, and in respect of unitholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers the day before such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram, telex or telefax of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously-adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram, telefax, e-mail transmission or any other similar means of communication equipment another manager, as his proxy.

Any manager who is not physically present at the location of a meeting of the board of managers, and who is not present in the UK, may participate in such a meeting by conference call or similar means of communication equipment, whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if (i) at least two managers are physically present, (ii) at least a majority of the managers is present or represented, (iii) at least the majority of the managers present or represented are Non-resident in the UK and (iv) at least the majority of the managers present or represented are Non-Resident in the US at any meeting of the board of managers. For the avoidance of doubt, managers who are resident or based full time in the UK may together with managers who are resident or based full time in the US represent the majority of the board of managers in accordance with these Articles. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at any meeting.

Meetings of the board of managers must be held at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting. In the event that the board of managers determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, meetings of the board of managers may be held temporarily abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. However, the meeting of the board of managers shall never be held in the UK.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two managers.

Notwithstanding the foregoing, resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the board of managers' meetings; each manager shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. No such resolution will, however, be effective if signed by a manager present in the UK or in the US or any other jurisdiction which may be specified from time to time by a resolution of the board of managers.»

Second resolution

The Meeting resolves to authorize the board of managers of the company to appoint of one or several general managers among its members who shall be in charge of the daily management of the Company and who shall have the powers to bind the Company by their individual signature.

The Meeting further resolves to amend article 11 of the articles of association of the Company, which shall therefore read as follows:

« **Art. 11. Powers of the Manager.** In dealing with third parties, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of unitholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may, in particular and without limitation, enter into investment adviser agreements and administration agreements.

In case of plurality of managers, the board of managers may appoint from among its members one or several general managers who shall be in charge of the daily management of the Company and who shall have the powers to bind the Company by their individual signature.»

Whereof the present notarial deed is drawn in Senningerberg, on the year and day first above written.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

la société à responsabilité limitée JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 2 S.à r.l. (la Société), ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Jean-Christophe Ehlinger, Vice President, avec adresse professionnelle au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en vertu d'un conseil de gérance tenu le 26 septembre 2007, dont une copie restera annexée.

Laquelle partie comparante est l'associée unique de EPF HOLDINGS 12 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 128925, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1552 en date du 25 juillet 2007.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée note, reconnaît et approuve le fait que le deuxième alinéa de l'article 10 des statuts de la Société (les Statuts) doit être interprété comme autorisant les gérants qui sont résidents ou établis de manière permanente au Royaume-Uni (le RU) et les gérants qui sont résidents ou établis de manière permanente aux Etats-Unis (les USA) à former ensemble la majorité des gérants au conseil de gérance de la Société (le Conseil) tout en veillant à ce que (i) la majorité des gérants soient non-résidents au RU pour des considérations fiscales du RU et ne soient pas établis de manière permanente au RU (les non-résidents au RU) et (ii) que la majorité des gérants soient non-résidents aux USA pour des considérations fiscales des USA et ne soient pas établis de manière permanente aux USA (les non-résidents aux USA).

L'Assemblée note également que le huitième alinéa de l'article 10 des Statuts doit être interprété comme autorisant les gérants qui sont résidents ou établis de manière permanente au RU et les gérants qui sont résidents ou établis de manière permanente aux USA à représenter la majorité des gérants du Conseil à toute réunion du Conseil tout en veillant à ce que (i) au moins deux gérants soient physiquement présents, (ii) au moins la majorité des gérants soient présents ou représentés, (iii) au moins la majorité des gérants présents ou représentés soient non-résidents au RU (iv) au moins la majorité des gérants présents ou représentés soient non-résidents aux USA.

En conséquence, l'Assemblée décide, de manière à clarifier la situation, de modifier l'article 10 des Statuts qui prendra ainsi la teneur suivante:

« **Art. 10. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas obligatoirement associé(s). Le(s) gérant(s) peut (peuvent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

La majorité des gérants seront des non-résidents du Royaume-Uni (le «RU») pour des raisons fiscales applicables au RU et ne seront pas établis de manière permanente au RU (ci-après renseignés comme les «Non-résidents au RU»). La majorité des gérants seront des non-résidents des Etats-Unis (les «US») pour des raisons fiscales applicables aux US et

ne seront pas établis de manière permanente aux US (ci-après renseignés comme les «Non-résidents aux US»). Pour écarter toute confusion possible, des gérants résidents ou établis de manière permanente au RU peuvent constituer avec des gérants résidents ou établis de manière permanente aux US la majorité du conseil de gérance conformément aux présents Statuts.

Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres Non-résidents au RU un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant mais doit être un Non-résident au RU et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ainsi que des assemblées des associés. Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil de gérance présidera les assemblées générales des associés et les réunions du conseil de gérance, mais en son absence les associés ou le conseil de gérance désigneront, par un vote pris à la majorité présente lors de cette réunion, un autre gérant, et pour les assemblées générales des associés toute autre personne, pour assumer la présidence en lieu et place du président.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation moyennant l'assentiment de chaque gérant donné par écrit ou par câble, télégramme ou télex. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter au conseil de gérance en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen similaire de communication un autre gérant, qui sera un Non-résident au RU, comme son mandataire.

Tout gérant qui n'est pas physiquement présent à l'endroit de la réunion du conseil de gérance et qui n'est pas présent au RU peut participer à cette réunion par conférence téléphonique ou tout autre moyen similaire de communication où tous les participants à la réunion sont en mesure de s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion de la manière décrite ci-avant équivaudra à une présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si (i) au moins deux gérants sont physiquement présents, (ii) au moins une majorité des gérants est présente ou représentée, (iii) au moins la majorité des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance sont des Non-résidents au RU et (iv) au moins la majorité des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance sont des Non-résidents aux US, étant entendu que, pour écarter toute confusion possible, des gérants résidents ou établis de manière permanente au RU peuvent représenter avec des gérants résidents ou établis de manière permanente aux US la majorité du conseil de gérance conformément aux présents Statuts. Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à toute réunion.

Les réunions du conseil de gérance doivent être tenues au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation de la réunion. Au cas où le conseil de gérance déterminerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, les réunions du conseil de gérance pourront être temporairement tenues à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cependant, les réunions du conseil de gérance ne pourront jamais être tenues au RU.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou le gérant qui aura assumé la présidence en son absence.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux gérants.

Nonobstant les dispositions précédentes, des résolutions approuvées par écrit et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées à une réunion du conseil de gérance; chaque gérant approuvera cette résolution par écrit, par télégramme, télécopie ou tout autre moyen de communications similaires. Aucune résolution ne sera cependant effective si elle signée par un gérant établi au RU et au US ou dans toute autre juridiction déterminée de temps à autre par une décision du conseil de gérance.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'autoriser le Conseil à nommer un ou plusieurs gérants délégués parmi ses membres qui auront à leur charge la gestion journalière de la Société et qui auront le pouvoir d'engager individuellement la Société par leur seule signature.

L'Assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts de la Société qui prendra ainsi la teneur suivante:

« **Art. 11. Pouvoirs du Gérant.** Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance. Le gérant, ou en cas de pluralité de

gérants le conseil de gérance, peut, en particulier et sans limitation, conclure des contrats de conseil en investissement et des contrats d'administration.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire parmi ses membres un ou plusieurs gérants délégués qui auront à leur charge la gestion journalière de la Société ainsi que le pouvoir d'engager individuellement la Société par leur seule signature.»

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-C. Ehlinger, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 octobre 2007. Relation: EAC/2007/12901. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 novembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007132891/239/221.

(070154059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2007.

3i Cares Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 114.733.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007132750/5770/12.

(070153616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

Algeco/Scotsman Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 132.029.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 novembre 2007.

B. Moutrier

Notaire

Référence de publication: 2007132751/272/12.

(070153237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

Cita Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 46, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 103.258.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 7 novembre 2007.

F. Molitor

Notaire

Référence de publication: 2007132752/223/12.

(070153240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

3 EP Car Park Investors SCA, SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 102.161.

Je, soussigné Csaba Von Cisky, en ma qualité de gérant unique, accepte la démission de Mr Urs Waibel, de son poste de Commissaire aux Comptes de la Société 3EP CAR PARK INVESTORS S.C.A., SICAR.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

3EP CAR PARK INVESTORS S.C.A, SICAR

3EP CAR PARK MANAGERS SARL

Associé Commandité

Signature

Référence de publication: 2007132158/10/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09324. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070152889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2007.

Académie de Beauté S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 19, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 105.686.

Extrait de l'Assemblée générale extraordinaire du 5 septembre 2007

Première résolution

L'assemblée décide de révoquer Madame Nathalie Schons comme gérante technique.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer Madame Céline Lisman née le 09 décembre 1981 à Libramont (Belgique), demeurant au 26A, rue Herbofin à B-6800 Libramont, comme nouvelle gérante technique pour une durée indéterminée, avec date & fait au 1^{er} octobre 2007

L'assemblée décide de nommer Mademoiselle Marine Ulmer née le 22 novembre 1987 à Woippy (France), demeurant au 7, chemin de Beunier à F-57365 Chailly-Les-Ennery, comme nouvelle gérante technique pour une durée indéterminée, avec date & fait au 15 octobre 2007.

Troisième résolution

L'assemblée constate que la gérance et le régime de signature des gérants sera dorénavant établis comme suit:

- Madame Céline Lisman née le 09 décembre 1981 à Libramont (Belgique), demeurant au 26A, rue Herbofin à B-6800 Libramont, gérante technique,

- Mademoiselle Marine Ulmer née le 22 novembre 1987 à Woippy (France), demeurant au 7, chemin de Beunier à F-57365 Chailly-Les-Ennery, gérante technique

Signatures.

Référence de publication: 2007132218/6690/26.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2007, réf. LSO-CK01557. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070152742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2007.

Selva Vesta Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 101.946.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2007

Acceptation de la démission de Monsieur Alfred Steiof en tant que Gérant de la société. Acceptation de la nomination de Monsieur Norbert Schmitz adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg en remplacement de Monsieur Alfred Steiof démissionnaire.

Pour la société SELVA VESTA S.à.r.l.
CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007132219/1023/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08511. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070152647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2007.

Getin International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 122.395.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007132749/5770/12.

(070153561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

EDI Facilities S.à r.l., EDI Facilities, Electronic Data Interchange Consulting & Customizing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5403 Bech-Kleinmacher, 6, rue Nico Klopp.

R.C.S. Luxembourg B 69.040.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden

Notaire

Référence de publication: 2007132753/213/12.

(070153267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

Ojaco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 111.694.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2007.

P. Frieders

Notaire

Référence de publication: 2007132754/212/12.

(070153441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

Alpha Personnel System S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 17, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 83.681.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 novembre 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

J. Seckler

Notaire

Référence de publication: 2007132747/231/14.

(070153255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

Supergems Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 50.401.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 27 septembre 2007

Acceptation de la démission de Monsieur Norbert Schmitz, S.G.A. SERVICES S.A. et FMS SERVICES S.A. en tant qu'Administrateurs.

Nomination comme nouveaux Administrateurs des sociétés MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et FIDES (LUXEMBOURG) S.A., 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, à partir de ce jour. Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2008.

Monsieur Frank Welman, né le 21 septembre 1963 à Heerlen (Pays-Bas), adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommé en tant que Représentant Permanent des sociétés MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et FIDES (LUXEMBOURG) S.A., 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Acceptation de la démission de Monsieur Eric Herremans comme Commissaire aux Comptes.

Nomination comme nouveau Commissaire aux Comptes de la société EQ AUDIT S.à.r.l., 2, rue Joseph Hackin, L-1855 Luxembourg à partir de ce jour. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2008.

Pour la société SUPERGEMS HOLDING S.A.

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL SA

Ancien agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007132220/1023/27.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007, réf. LSO-CJ07198. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070152636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2007.

Européenne de Distribution S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 44.074.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 18.433, ici représentée par son Directeur Monsieur Jacques Reckinger, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme EUROPEENNE DE DISTRIBUTION S.A., avec siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, a été constituée suivant acte notarié en date du 19 mai 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 384 de 1993.

- La société a actuellement un capital social de cent quarante-huit mille sept cent trente-six euros onze centimes (EUR 148.736,11) représenté par six cents (600) actions sans désignation de valeur nominale.

- Le comparant déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir la société COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A..

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société EUROPEENNE DE DISTRIBUTION S.A.. Il assume la fonction de liquidateur.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société EUROPEENNE DE DISTRIBUTION S.A.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- L'actionnaire unique est investi de tous les actifs de la Société et se chargera en sa qualité de liquidateur de l'apurement du passif de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique. Il répondra de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle et réglera également les frais des présentes.

- Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société EUROPEENNE DE DISTRIBUTION S.A..

- Les livres et documents comptables de la Société demeureront conservés pendant cinq ans à l'ancien social de la société dissoute à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Reckinger, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007. Relation: LAC/2007/32620. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007132896/242/43.

(070154041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Team H, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6419 Echternach, 6, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 112.717.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 21 juillet 2007.

Pour la société

P. Decker

Notaire

Référence de publication: 2007132758/206/13.

(070153394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

Thirteen Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 66.014.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 49290 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007132757/211/11.

(070153262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

Ebenrain S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.959.

Constituée au Liechtenstein en date du 3 mai 1974, le siège social a été transféré au Luxembourg par-devant Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 22 décembre 2005, acte publié au Mémorial C n ° 601 du 23 mars 2006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EBENRAIN S.A.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007133181/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2007, réf. LSO-CK00758. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070153759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2007.

PMS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5800 Hesperange, Im Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 123.923.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
M. Paygnard

Référence de publication: 2007132677/1559/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09319. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070153587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

Kohlenberg & Ruppert Premium Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.314.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 49198 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007132755/211/11.

(070153244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

Euro-Assecura S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 39.976.

Constituée par-devant M^e Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 mars 1992, acte publié au Mémorial C n ° 391 du 10 septembre 1992.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EURO-ASSECURA S.A.
INTERAUDIT S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2007133224/1261/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2007, réf. LSO-CJ09899. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070153817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2007.
